

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 23 décembre 2019

Charolais-Brionnais : Un partenariat renouvelé au service de la santé

L'Agence Régionale de Santé, le Pays Charolais-Brionnais et leurs partenaires se sont engagés dans un contrat local de santé (CLS) à horizon 2025, lundi 23 décembre, à Paray-le-Monial.

Prévention, organisation de l'offre de soins, accompagnement médico-social, santé-environnement... Les contrats locaux de santé (CLS) permettent de décliner la stratégie régionale à l'échelle des territoires, en l'adaptant à leurs enjeux et à leurs réalités.

En Bourgogne-Franche-Comté, la plupart des 33 territoires définis sont d'ores et déjà engagés dans des contrats locaux de santé (*voir aussi la carte ci-dessous*). Objectif : couvrir l'ensemble de la région à échéance du Projet Régional de Santé (PRS), en 2023.

Le CLS du Pays Charolais-Brionnais signé ce lundi 23 décembre, à Paray-le-Monial, va poursuivre et amplifier les objectifs du précédent contrat (2014-2016).

Cinq priorités

Le nouveau CLS comporte **5 axes prioritaires** :

Améliorer l'accès aux soins de premier recours

L'exercice coordonné des professionnels de santé affiche d'ores et déjà une dynamique que les acteurs locaux souhaitent amplifier : ce territoire compte 9 maisons de santé pluri professionnelles ainsi qu'un centre de santé départemental situé à Digoin et disposant de cinq antennes (Gueugnon, Saint-Christophe-en-Brionnais, Iguerande, Chauffailles, Bourbon-Lancy).

Par ailleurs, le CLS met l'accent sur l'accueil des étudiants en santé qui sont invités régulièrement à découvrir les mille et une facettes du territoire (soirées d'accueil et d'au revoir, résidence à Gueugnon...)

L'ARS et la caisse primaire d'assurance maladie de Saône-et-Loire pourront accompagner les professionnels de santé dans la constitution d'une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS).

Développer la prévention et la promotion de la santé -des comportements favorables à la santé des jeunes

Alcool, tabac, cannabis, écrans : les jeunes du Charolais-Brionnais n'échappent pas aux risques d'addictions repérés à l'échelle nationale. Le territoire est engagé dans le Pass santé jeunes, un site web et une démarche complète pour les rendre « acteurs de leur santé » : <http://www.pass-santejeunes-bourgogne-franche-comte.org/>

A compter du début d'année 2020, la Maison des Adolescents ouvrira une antenne à Paray-le-Monial.

-des actions de nutrition santé et de sport-santé auprès d'adultes

Le contrat local de santé prévoit des actions pour faire valoir les bienfaits d'une alimentation équilibrée et de la pratique d'une activité physique.

Conforter le parcours de santé mentale

Le CLS conforte les engagements d'un territoire impliqué dans le domaine de la santé mentale et de la psychiatrie, avec son conseil local en santé mentale (CLSM) qui fédère non moins de 17 intervenants.

Favoriser le parcours des personnes âgées

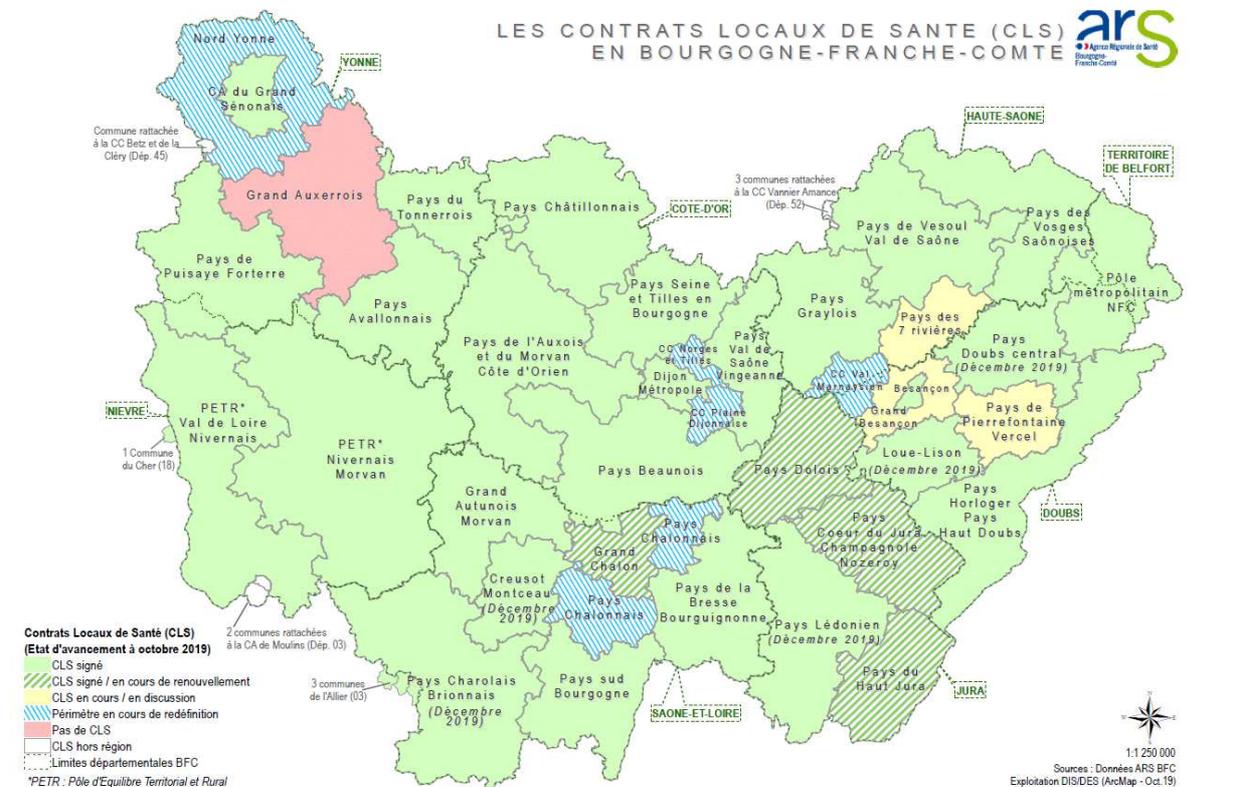
Multiplicité des dispositifs, manque d'information des professionnels et de la population : le CLS entend améliorer la lisibilité de l'offre de services disponibles en Pays Charolais-Brionnais pour les personnes âgées.

Agir sur les facteurs environnementaux

Lutte contre l'ambrosie ou contre la pollution de l'air intérieur : le contrat comporte également une série d'initiatives pour agir sur les facteurs environnementaux qui influencent la santé.

Les signataires

Le CLS est signé entre l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Charolais-Brionnais, la Préfecture de Saône-et-Loire, le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, le conseil départemental de Saône-et-Loire, la caisse primaire d'assurance maladie de Saône-et-Loire.



Contact Presse :
Lauranne Cournaud
Tél. : 03 80 41 99 94

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason, 2 Place des Savoirs, CS 73535, 21035 Dijon cedex
Tél. : 0808 807 107 - Site : www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr